



Le dossier de candidature doit être envoyé avant le **1<sup>er</sup> février 2019** à :

- [sonia.kerouat@jscs.gouv.fr](mailto:sonia.kerouat@jscs.gouv.fr)
- [christine.radi@culture.gouv.fr](mailto:christine.radi@culture.gouv.fr)

Il est impératif de renseigner chacune des rubriques du dossier de candidature de manière très précise.

**Tout dossier incomplet sera rejeté**

En revanche, pour ceux qui seront retenus, un courriel d'information sera adressé aux porteurs de projet au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2019.

À partir de cette date, les demandes de financement doivent être déposées auprès de :

- la DRJSCS (CGET), avec la saisie en ligne obligatoire depuis la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>  
Une fois, cette étape franchie, le Cerfa généré par l'application pourra être transmis à la Drac sans avoir à effectuer une double saisie.
- la Drac (ministère de la Culture) sur le Cerfa téléchargeable à l'adresse suivante : [www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271](http://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271)

**La saisie et le retour des informations sont exigés  
pour le 15 mars 2019, dernier délai**